

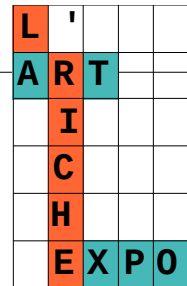


ville de
LA RICHE

Direction de l'Action Culturelle
Médiathèque

Exposition des artistes amateurs larichois

Du 5 au 19 juillet 2017



Règlement 2017 - Exposants

Article 1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent participer peintres, sculpteurs, photographes, céramistes, écrivains, graffeurs, vidéastes amateurs (ou autres arts écrits ou visuels), domiciliés à La Riche ou participant à des ateliers de pratique artistique (municipaux ou associatifs) à La Riche, dans la limite des places disponibles.

Chaque artiste souhaitant participer doit compléter un bulletin de participation (coordonnées + descriptif et valorisation des œuvres) et le transmettre à la médiathèque au plus tard le 27 mai 2017. Les bulletins de participation sont à retirer jusqu'au 20 mai 2017 à la médiathèque.

Aucune inscription ne sera retenue passé le délai fixé.

Article 2 - SÉLECTION

Peuvent candidater toutes œuvres originales et toutes techniques.

La sélection, effectuée par un comité composé en partenariat avec l'Artothèque de Touraine, s'opère à partir des œuvres originales qui devront être déposées à la médiathèque au plus tard le samedi 10 juin 2017, pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

Si les œuvres sont retenues, elles seront conservées à la médiathèque jusqu'à l'exposition.

Si les œuvres ne sont pas retenues, elles sont retournées à l'artiste rapidement après la sélection.

Article 3 - PRÉSENTATION DES OEUVRES

Les œuvres seront exposées au rez-de-chaussée et au premier étage de la médiathèque, du samedi 5 au 19 juillet 2017.

L'accrochage, effectué par le personnel de la médiathèque, est prévu le mardi 4 juillet 2017 de 9h à 12h30. La place des œuvres est déterminée en fonction de l'harmonie d'ensemble et ne donne lieu à aucune discussion.

La municipalité met à la disposition des artistes cimaises, tringles, crochets et socles.

Toutes les œuvres seront munies d'accessoires nécessaires à l'accrochage (pitons, cordelettes) et porteront le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre.

Article 4 - RESPONSABILITÉ

La Commune de La Riche se dégage de toutes responsabilités concernant les dommages qui pourraient être occasionnés aux œuvres exposées.

Article 5 - VENTE

Aucune transaction ne pourra être réalisée durant le temps de l'exposition. Seuls des contacts entre artistes amateurs et acheteurs potentiels pourront être échangés.

Article 6 - DÉPOT ET RETRAIT DES OEUVRES

A l'issue de la sélection des œuvres, les œuvres retenues seront conservées à la médiathèque jusqu'à l'exposition.

A la fin de l'exposition, le retrait des œuvres s'effectuera le vendredi 21 et samedi 22 juillet 2017, pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

L'assurance contractée par l'organisateur couvre les œuvres du jour de leur dépôt jusqu'au samedi 22 juillet 2017 au soir.

Article 7 - VERNISSAGE

Le vernissage est prévu le mercredi 5 juillet 2017 (horaire à préciser).

Article 8 - PERMANENCE

Les permanences seront assurées par les artistes du 5 au 19 juillet 2017, pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque. Les artistes sont invités à fournir leur disponibilités pour que la médiathèque puisse organiser ces permanences au mieux.

Article 9 - ACCEPTATION

Le fait de participer à cette exposition entraîne l'acceptation du présent règlement.

Patrick Sottejeau

Elu délégué à la culture et au développement artistique

MÉDIATHÈQUE DE LA RICHE

Place du Maréchal Leclerc - CS 30102 37521 La Riche Cedex

tél. 02 47 76 60 80 - fax. 02 47 76 60 89

mediatheque@ville-lariche.fr - www.ville-lariche.fr